La Famille du Cheminot

Adresse postale : 9, rue de Château Landon 75475 PARIS cédex 10
Tél : 01 40 38 12 38 – Fax : 01 42 09 51 58 – Tél SNCF 71-55-40
Site internet : http://www.lafamilleducheminot.asso.fr – Mél. : lafamilleducheminot@cegetel.net

BULLETIN D'ADHESION 2012

Bulletin à adresser au Siège social de l'Association ou au représentant local.

Je soussigné *(nom et prénom)* : …….....
Adresse domiciliaire :……...…..
Ville : ……Code postal : ……..……Tél *(1)* : ……..…….

Adresse SNCF*(2)* : Service : …… Centre de tri : ……..…..… Tél *(1)* :…….…….

N° d'immatriculation SNCF*(3)* : ☐ ☐☐☐☐☐☐☐☐

Date de naissance : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐ Mél. : :.....….

Souhaite adhérer à la Famille du Cheminot et m'engage à déclarer à l'association tout changement d'adresse et de situation familiale.
J'autorise de ce fait la retenue de la cotisation sur solde ou pension (3) OUI ☐ NON ☐
à partir de l'année **2013**.

SITUATION DE FAMILLE

Monoparentale, divorcé(e), veuf(ve) ☐ Célibataire ☐
Couple (marié(e), pacsé(e), concubin(e), vie maritale) ☐

CONJOINT(e) : (nom et prénom) : ……Date de naissance : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

ENFANTS (mineurs et majeurs)

NOM	Prénom	Date de naissance	Sexe		Informations complémentaires *(4)*
			F	M	

COTISATION :
Le montant de la cotisation 2012 fixé par la Famille du Cheminot est de **22€** pour les **Cheminots** et de **32€** pour les **membres sympathisants**. Il comprend l'adhésion et l'abonnement au journal (5€).
Ce montant peut être différent suivant les décisions des Associations Départementales.
La cotisation 2012 est encaissée par l'Association Départementale.

Date d'adhésion :
Signature

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le signataire autorise l'association FC à communiquer et/ou à enregistrer sur support informatique, les informations figurant sur le présent bulletin d'adhésion pour l'établissement de la liste des adhérents.

(1) mention non obligatoire -(2) concerne les salariés de la SNCF - (3) concerne les salariés et retraités de la SNCF - (4) mort pour la France, handicapé.